

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absent excusé : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 21h00

1. Coordination générale

- Renouvellement de la convention de soutien technique entre la commune et Arche Agglo. Accepté à l'unanimité.
- Schéma de mutualisation Arche Agglo. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.
- Différentes informations sont données aux membres du conseil municipal concernant :
 - les demandes de subvention en cours auprès des financeurs,
 - le suivi des travaux de « la traversée du village »,
 - la mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
- L'employée communale en charge de l'entretien des bâtiments étant actuellement en arrêt maladie, il conviendra d'envisager une solution pour la période estivale. Des renseignements seront pris auprès du CDG07 pour un éventuel contrat de remplacement ou pour envisager l'accomplissement de ces tâches par l'employé communal.

2. Bâtiments, terrains communaux

- Cession d'une parcelle de terrain communal : ce projet de cession concerne la parcelle de terrain où était précédemment implantée l'ancienne antenne TDF (Télévision de France). L'antenne ayant été désaffectée et démontée, le conseil municipal à l'unanimité est favorable pour céder cette parcelle de terrain cadastrée AE378 d'une superficie de 30m² à Monsieur Bordet et Melle Ballandraud Florence pour la somme de 300€ (étant précisé que les frais d'acquisition incombent à la charge de l'acquéreur). Le conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Concernant le projet de mise en accessibilité des différents bâtiments communaux, le cabinet GEOA est chargé de finaliser les formalités liées à l'urbanisme.
- Des travaux de rafraîchissement (peinture) sont réalisés actuellement par l'employé communal au secrétariat de mairie et WC.
- Afin d'améliorer la fonctionnalité du secrétariat de mairie, il conviendra de revoir le positionnement du mobilier et de prévoir l'acquisition d'un bureau et d'une armoire de rangement.
- La régularisation foncière concernant la voie « du village à la Blache » a été signée récemment entre la commune et M.Roland COSTET.
- Une autre procédure de régularisation foncière est actuellement en cours (réalisation des documents d'arpentage) concernant la voie de Mahussier.

3. Voirie / cimetière

- Programme voirie 2019 : un état des lieux des différentes voies communales a été réalisé par le technicien voirie accompagné de Marc BOURDON. Les travaux de goudronnage envisagés cette année concerneraient prioritairement la voie communale de Brudon et celle de Mahussier. La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil, lorsque le marché de voirie en cours, aura été attribué.
- A la demande de la commune de Préaux, qui envisage de réaliser des travaux permettant de rendre carrossable une voie d'accès au Hameau de Montplot, un estimatif est en cours d'élaboration pour la partie qui pourrait éventuellement concerner notre commune.
- Le conseil municipal décide de consulter l'entreprise Astier pour les travaux de fauchage et l'entreprise Martial Bourjat, pour les travaux de curage des fossés.
- Des travaux d'élagage des voies communales sont à prévoir, la date reste à fixer avec la commune de Saint Victor.
- Le columbarium ayant été installé au cimetière communal, en fin d'année dernière, il convient désormais de fixer les tarifs en vue de l'élaboration d'un règlement. Aussi, dans un souci d'harmonisation des tarifs des concessions et du columbarium, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour :

Les concessions :

- Concession simple pour 15 ans : 150€
- Concession simple pour 30 ans : 300€
- Concession double pour 15 ans : 300€
- Concession double pour 30 ans : 600€

Le columbarium :

- 1 case pour 15 ans : 150€
- 1 case pour 30 ans : 300€

- Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au rôle des contributions directes de la commune, il est possible d'acquérir une concession simple ou une case de columbarium, pour une durée de 15 ans.
- Dans ce cas le tarif d'une concession simple ou d'une case de columbarium est fixé à 600€.
- Dans le cadre d'un renouvellement, celui-ci est limité à une durée de 15 ans, le tarif d'une concession simple ou d'une case de columbarium est fixé à 600 € et pour une concession double le tarif est fixé à 1200 €.

4. Eau, Assainissement

- Concernant le transfert de la compétence eau et assainissement, au 1er janvier 2020 les études réalisées par Arche Agglo sont toujours en cours.

5. Points divers

- Afin de préparer les habitants aux nouvelles dispositions de collecte des ordures ménagères (les Bacs Semi-Enterrés devraient être installés en septembre), les bacs à roulettes devraient être rassemblés sur les deux futurs sites de collectes, en avril.
- Sentier *Sur les pas de Marie Mourier* : ce projet devrait être réalisé au cours de cette année, Arche Agglo ayant déposé une demande de subvention au titre de la DETR.
- Concernant « Le grand débat national » : trois réunions d'initiative locale sont organisées par des citoyens du Pays de St Félicien, le jeudi 21/02 à 19h30 à la salle des fêtes de St Félicien, le vendredi 08/03 à 19h30 à la salle des fêtes de Colombier le Vieux, le lundi 11 mars à 19h30 à la salle des fêtes de St Victor.
Après échanges, le conseil municipal décide de ne pas organiser une réunion débat sur la commune étant donnée la possibilité de participer aux différentes réunions organisées à l'échelle du Pays de St Félicien.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.